

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

N° 2018 - 06 :

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 74
Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2017-2022
Unité pastorale Chez Paccot - « Amélioration de l'accès à la ressource
en eau et potabilisation »

Le « 26 mars 2018 à 14h30 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Serge FARINELLI
Michel BASTARD-ROSSET
Gérard LEVET

Assistaient également :

Aurélié CORBET, Service des finances Fillière
Guillaume CHANDELLIER, Directeur Général Fillière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Georges FASTIER, Comptable public Annecy le Vieux
Avait donné pouvoir :
Éric CROSETI à Michel BASTARD-ROSSET
Elie FARINELLI à Serge FARINELLI

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire le projet de potabilisation de l'eau à l'unité pastorale Chez Paccot. Il s'agira d'installer un stérilisateur UVc. Monsieur le Président indique que le montant des dépenses est estimé à **3 201,60 euros TTC, assistance comprise.**

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|--|------------|
| • Subvention Conseil Départemental de la Haute Savoie sollicitée | 1 920,96 € |
| • Autofinancement restant à la charge de l'AFP | 1 280,64 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 3 201,50 euros TTC.
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage.
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme


Le Président
Christian ANSELME

AFP des GLIERES
Le Président
Christian ANSELME